

SEANCE PLENIERE
DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

A BORDEAUX
LE LUNDI 1^{er} FEVRIER 2010
A 14 H 30

INTERVENTION DE PHILIPPE MADRELLE
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Mes chers Collègues,

A plusieurs titres, la séance plénière qui nous réunit, aujourd'hui, est inédite.

D'abord, comme vous, je suis heureux qu'après quasiment deux ans de travaux et de sessions plénières à l'Hôtel de Région ou dans l'enceinte de celui de la Communauté Urbaine de Bordeaux, nous retrouvions notre hémicycle.

Sensiblement transfiguré, doté d'outils informatiques et de communication plus efficaces, sa réalisation, comme nombre d'autres chantiers sur le patrimoine départemental et ailleurs, prouve que, malgré les grandes difficultés qui s'imposent à nous, le Conseil Général joue encore, pour l'instant, un rôle déterminant au niveau des investissements en Gironde et en Aquitaine.

Grandes difficultés et multiples incertitudes qui s'accompagnent de profondes modifications du paysage fiscal des collectivités territoriales, voulues par l'État, voilà qui explique notre décision de repousser le vote du Budget 2010 au mois de mars et la date tardive de notre réunion d'aujourd'hui, dédiée au débat d'orientations budgétaires.

Avant de revenir sur cette session, vous me permettrez, Mes Chers Collègues, de remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont participé, lundi dernier, à la séance qui réunissait toutes les Commissions de notre Assemblée et nous a permis d'écouter avec attention l'analyse financière de notre Collectivité, broyée par Michel KLOPFER.

Son Cabinet de Consultants, spécialiste des Finances Locales, reconnu toutes familles politiques confondues, a fait profiter de sa grande expérience à plus de quatre-vingts départements, à nombre de communes, à des Ministères, à la Cour des Comptes...

Je voudrais vous dire, et quelle que soit la place que vous occupiez dans cet hémicycle, combien j'ai apprécié les échanges qui sont intervenus.

L'analyse de Michel KLOPFER est sans ambiguïté, les enjeux dépassent largement le cadre de l'affrontement politique.

Nous sommes face à une situation catastrophique. Si l'État persiste et signe, comme l'a souligné notre hôte, lundi dernier, nous allons droit au mur.

Il a même eu cette formule terrible : *«Tous les Départements fortement impactés par la réforme fiscale vont droit au mur mais pas tous à la même vitesse»*.

Pour faire simple, si la réforme des collectivités territoriales est au cœur des débats parlementaires, la réforme de la fiscalité locale, elle, est déjà entrée en phase active.

En 2009, la fiscalité locale - taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti - nous conférait une réelle responsabilité vis-à-vis de nos administrés.

En 2010, nous avons donc perdu la taxe professionnelle, compensée chichement mais une année seulement et après, mystère !

En 2011, nous devons également faire sans la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, remplacées par des dotations qui s'annoncent insuffisantes et sur lesquelles nous n'aurons aucun pouvoir... Et je n'ose même pas évoquer les exercices budgétaires suivants...

Si comme les économistes le confirment à l'inverse de l'optimisme incompréhensible du Chef de l'État, le chômage ne diminue pas de façon tangible et durable, si l'embellie ne vient pas, le pire reste à craindre !

Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures, il ne faut pas se le dissimuler, en voulant assécher nos finances, réduire nos domaines de compétences et en ne finançant pas ses transferts de compétences, l'État cherche par tous les moyens de l'argent frais pour éponger, au moins en partie, son déficit abyssal.

On voudrait essayer de démontrer le contraire que l'on aurait bien du mal.

Ce sont les collectivités locales, leurs contribuables qui seront invités à subir la saignée pour faire face aux nombreux errements de l'État.

Jeudi dernier, les conclusions de l'Observatoire des transferts des charges qui s'est réuni - certains d'entre vous étaient présents - a confirmé ce que je dénonçais, ce que nous craignons : aujourd'hui, la somme due par l'État à la Gironde au titre des charges transférées et non compensés s'élève à plus de 211 millions d'euros.

Monsieur le Préfet dit qu'il ne s'agit pas la d'une dette à proprement parler... Il était d'ailleurs absent de la réunion de l'Observatoire où il était invité... Sa lettre d'excuses ne me convainc pas, il aurait mieux fait de venir nous parler et nous expliquer. Mais s'il veut jouer sur les mots, que l'on appelle cela un transfert de charge indu, une promesse non tenue de compenser les transferts à l'euro près ou un abandon de la part de l'État de son rôle et de ses compétences, le résultat est le même !

La Cour des Comptes, s'agissant du financement par l'État des politiques sociales a cette formule éloquente, sa participation est (je cite) : *«insuffisante et non stabilisée»*.

A ce moment de mon discours, je vous livre sur l'écran la réaction de Monsieur Girel, Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine lors de la rentrée solennelle de la Chambre, vendredi dernier, sur la chaîne de TV7. Cette réaction officielle rejoint la mienne.

J'ajoute qu'il est extravagant de voir l'Etat nous demander, un jour, un plan national de soutien à l'économie suite à la crise boursière de l'automne 2008 - ce que le Conseil Général de la Gironde a fait en réalisant 268 millions d'euros d'investissements l'an passé au lieu des 199 millions demandés - et de voir l'État, le lendemain ou presque, hurler après les dépenses inconsidérées des collectivités locales...

Ce degré-là de tartufferie, nous ne l'avions jamais connu !

Voilà le climat qui explique très largement notre décision de repousser le vote du Budget d'autant qu'à l'heure où nous retrouvons, l'État n'a pas complètement clarifié sa feuille de route...

Quant au contexte extérieur, malgré de nombreuses incantations télévisuelles souvent surréaliste, nous sommes loin de noter des signes positifs, hélas....

Nos marges de manœuvre sont ainsi d'autant plus réduites qu'elles subissent, au-delà des nouvelles dispositions fiscales et des charges transférées, la chute du marché de l'immobilier et la hausse du poids croissant des dépenses sociales.

A ce chapitre, c'est bien l'accélération du coût des transferts qui explique l'accélération de nos dépenses sociales soit plus de 6,4 % sur un an.

Qu'advient-il du plus d'un million de Français aujourd'hui en fin de droit ? Vers qui se tournera l'État, à votre avis Mes Chers Collègues, pour faire face à cette détresse de tant de familles ?

Sans vouloir entrer dans des détails financiers sur lesquels reviendra notre Collègue, Yves LECAUDEY tout à l'heure, cette évolution inversement proportionnelle entre nos dépenses et nos recettes, accroît l'effet de ciseau et vient éroder fortement notre épargne.

Nos deux derniers exercices budgétaires ont ainsi consommé une grande partie des marges de manœuvre que nous avons réussi à dégager grâce à une vigoureuse politique de désendettement conduite jusqu'alors.

Cette situation, nous le voyons un peu plus chaque jour, n'a rien de passager mais va s'installer dans la durée.

Des temps très rudes nous attendent d'autant que notre but est de ne pas dégrader les services rendus.

C'est cette ligne de conduite qui a prévalu et qui prévaut lors des difficiles cadrages entourant la préparation de notre Budget 2010.

Nous devons rechercher des marges de manœuvre pour préserver nos investissements futurs et les solutions qui s'offrent à nous, ne font appel à aucune recette miracle.

Nous pouvons recourir à l'emprunt et nous y sommes contraints mais un recours massif à l'emprunt pour financer nos investissements ne peut pas être durablement envisagé.

L'annuité d'emprunt qui était de 30,7 millions d'euros en 2009 sera déjà de plus de 42 millions d'euros en 2010, soit près de 40 % de hausse en une seule année. A la fin de cet exercice, le nouveau stock d'emprunt sera proche des 500 millions d'euros soit un demi milliard !

Vous conviendrez que l'on ne peut guère aller plus loin que ce seuil d'alerte ; lundi dernier, Michel KLOPFER a insisté sur la situation des Départements dont la capacité de désendettement atteint la ligne rouge, proche de dix années ; en Gironde, l'an passé, cette capacité approchait cinq ans.

Avec la disparition de la taxe professionnelle, nous verrons hélas que ce sont les seuls ménages girondins qui en feront les frais et qui supporteront désormais la hausse du produit fiscal... et dans les communes dont nombre d'entre vous ont la responsabilité, ce sera la même chose !

Nous devons mesurer, et nous avons commencé à le faire ensemble, les projets qui pouvaient attendre, les interventions qui peuvent provisoirement être mises entre parenthèses.

Naturellement, nous n'entendons pas remettre en cause les chantiers qui ont déjà été engagés et impactent notre Budget 2010 ; ils représentent 209 millions d'euros, subventions d'équipement et autres investissements confondus.

Il faut tout faire pour préserver nos capacités d'investissement.

Il convient donc de rechercher toutes les économies possibles dans nos dépenses de fonctionnement. En effet, tout euro économisé vient gonfler notre épargne et abonder notre capacité à financer de l'investissement.

Aujourd'hui, en limitant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % en 2010, et malgré ce très mauvais contexte, nous pouvons envisager de préserver nos investissements à hauteur de 258 millions d'euros.

Cette configuration est naturellement susceptible d'évoluer en fonction des bonnes ou mauvaises nouvelles sur lesquelles nous n'avons aucune prise ; je pense en particulier aux droits de mutation.

En outre, et si je me borne à évoquer l'année 2010, c'est que trop d'incertitudes subsistant, exceptionnellement, je vous propose de ne pas procéder au développement de notre Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Trop peu d'éléments sont tangibles pour que cet exercice ait véritablement du sens.

Si à l'assèchement de nos ressources, le couperet de la suppression de la clause de compétence générale venait à s'abattre, nombre de projets sur le long terme devraient être abrogés. Par conséquent, il est prudent d'attendre !

Aujourd'hui, nous n'entendons pas nous dérober à nos engagements ni à nos objectifs prioritaires et je forme le vœu que les mesures drastiques que nous sommes amenés à prendre seront limitées dans le temps.

Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je ne crois ni aux incantations ni aux prédictions dans le marc de café.

Très concrètement, c'est l'enveloppe budgétaire qui détermine la capacité à faire et conscients de nos contraintes, en toute transparence, nous devons rendre compte à nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe MADRELLE